

SERVICE DE COOPÉRATION
ET D'ACTION CULTURELLE

*Le Conseiller de coopération
et d'action culturelle*

CC/oc N° 1691

Tunis, le 12 juillet 2007

Madame la Directrice,

Je vous remercie de votre lettre du 28 juin 2007, dans laquelle vous m'exposez les conditions à remplir, telles que définies par le Ministère de l'éducation et de la formation, pour s'assurer de la création d'un cursus scolaire conforme aux programmes français.

Le dossier d'homologation qui a été établi pour la formation dispensée par votre établissement est satisfaisant, car il correspond aux critères et aux exigences du Ministère français de l'éducation nationale.

La condition énoncée par vos interlocuteurs au Ministère de l'éducation et de la formation peut ainsi être considérée comme remplie.

En formulant le vœu que notre coopération éducative puisse se poursuivre et s'approfondir pour le bien des élèves et dans le respect des textes, je vous prie d'accepter, Madame la Directrice, l'expression de mes respectueux hommages.

Thierry VIELLE

Madame Madeleine Bouebdelli
Directrice
Fondation Bouebdelli
8, rue d'Angola -1002 Tunis